FGTB Bruxelles Brussel ABVV

Bruxelles, ma belle...

Septembre 2004

Un projet politique et syndical pour Bruxelles

Sommaire

EDITORIAL 1

BRUXELLES, RÉGION SOLIDAIRE

- De vrais emplois pour les Bruxellois 2
- Bruxelles : une ville riche… de pauvres ! 10
- Pour une taxation juste ! 11
- Pour un accès garanti à l'eau, au gaz et à l'électricité 12
- Santé publique 14
- Un droit du travail qui s'applique à tous… 14

BRUXELLES, RÉGION ACCESSIBLE À TOUS

- 30.000 logements à l'abandon… 25.000 demandes de logement social insatisfaites ! 17
- Mobilité : Montez à l'avant, qu'ils disaient… 19

BRUXELLES, RÉGION CONVIVIALE

- Bruxelles, ma belle ! 22
- Revitalisation urbaine 23
- Pour une mobilité respectueuse du cadre de vie des Bruxellois : donnons-nous de l'air ! 24
- Des communes inégales face à la propreté 26
- Nuit Blanche : de la vie dans la ville… 28
- Non à l'état de siège ! 29

BRUXELLES, RÉGION ENGAGÉE

- Bruxelles : Région non AGCS et non Bolkestein ! 31
- Des droits politiques égaux 32

Cette brochure a été réalisée par le Bureau d'études de la FGTB de Bruxelles,
34 bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles.
Avec la collaboration de la Centrale Culturelle Bruxelloise ASBL.

Éditeur responsable : Philippe Van Muylder

Illustrations: Stax!, Acolytes asbl (02 649 59 11)
Couverture: Olivier Voglaire – Photo Zinneke Parade: Lieven Soete

Création et mise en pages : Aanzet / Making Magazines, Gand.

Editorial

Chèr(e) Camarade, Madame, Monsieur,

Vous tenez dans les mains *ce que la FGTB de Bruxelles veut pour Bruxelles*: qu'elle soit une région *solidaire, accessible à tous et conviviale*. Proclamer cela, c'est bien; mais c'est insuffisant. Nous avons donc entrepris un important chantier: celui de dresser, sans fard, la liste des grands défis que pose Bruxelles aujourd'hui. Celui, aussi, de dégager des propositions concrètes, dont la mise en œuvre permettra, nous le croyons, de répondre aux carences décelées, et d'assurer un bel avenir à notre ville-région, à ceux qui y vivent et à ceux qui y travaillent. Cet exercice fut, en même temps, celui de la démocratie interne: les différentes centrales de la FGTB, qui plongent leurs racines au cœur de la ville, ont contribué activement à l'élaboration de ce projet – car c'est bien entendu dans la mesure où elle rassemble et représente plusieurs dizaines de milliers de travailleurs de Bruxelles que la FGTB revendique sa participation au débat politique régional.

L'avenir de Bruxelles dépend, avant toute chose, de la capacité de ses habitants, de ses travailleurs et de ses entreprises de se définir un projet de développement ambitieux et mobilisateur. Dans un contexte institutionnel particulièrement complexe et instable, il est important que ce projet soit lisible et concis, afin que tous les Bruxellois puissent s'en saisir et s'y impliquer. Le dialogue social doit constituer la base essentielle de ce projet: pour que la troisième région devienne pleinement actrice de son développement, pour qu'elle relève les grands défis urbains, une large mobilisation des acteurs économiques et sociaux est indispensable. Nos propositions entendent s'inscrire dans le cadre d'un tel dialogue.

Pour porter ses fruits, ce dialogue social devra se recentrer sur les enjeux essentiels. Il gagnera, aussi, à se dérouler au sein des instances de concertation existantes: la discussion générale de ce que Bruxelles veut être doit se mener au sein du Comité bruxellois de concertation économique et sociale, qui rassemble le gouvernement régional, les représentants des travailleurs et ceux des employeurs. À charge évidente pour ce Comité, de s'entourer de l'avis des acteurs de terrain dans les divers domaines qui dessinent notre ville-région: aide sociale, santé, enseignement, économie, emploi, formation, culture, logement, …

Nous vous souhaitons une lecture aussi agréable que riche. Puisse-t-elle aussi nous rassembler autour d'un projet: rendre Bruxelles plus solidaire, plus accessible et plus conviviale. Plus belle…

Philippe Van Muylder,

Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles

Bruxelles, région solidaire

De vrais emplois pour les Bruxellois !

UN SOMBRE TABLEAU...

La situation de l'emploi dans la Région bruxelloise est alarmante: le chômage y touche plus de 20% de la population active, un jeune sur trois n'a pas d'emploi[1], les chômeurs de longue durée ont d'énormes difficultés à se réinsérer dans la vie active et la proportion de chômeurs faiblement qualifiés est très élevée. Les chiffres indiquent en outre que la population étrangère[2] y est plus fortement touchée par le chômage – cela s'explique notamment par les phénomènes de discrimination à l'embauche des travailleurs d'origine étrangère.

Le tissu économique bruxellois se caractérise par la présence massive d'entreprises de services demandant une main-d'œuvre qualifiée à très qualifiée. À Bruxelles, au cours des années 90, l'industrie manufacturière a dû renoncer à plus de 12.000 emplois pendant que le secteur du commerce de gros en perdait près de 11.000. Le secteur industriel connaît aussi un déplacement de l'emploi, de l'industrie classique vers l'industrie de services, à laquelle correspondent des profils de qualification plus exigeants, que les travailleurs bruxellois acquièrent plus difficilement (électriciens, chauffeurs, ...). Cette évolution ne va pas sans poser d'importants problèmes aux travailleurs de faible ou moyenne qualification: nombreux sont ceux qui rejoignent les files du chômage...
À cette concentration, à Bruxelles, de travailleurs de condition ouvrière, issus pour une part importante des vagues successives de l'immigration, vient s'ajouter un fort rajeunissement de la population dû, notamment, à la forte attraction qu'une grande ville comme Bruxelles exerce sur des jeunes à la recherche d'une insertion dans la vie active.

L'examen de ces caractéristiques pourrait laisser croire que les personnes disposant d'un emploi sont des personnes privilégiées. Il n'en est rien! En effet, depuis plusieurs années, nous assistons, sous la

pression de ce chômage massif, à une explosion du nombre d'emplois précaires et atypiques ainsi qu'à l'accroissement des sous-emplois. On ne compte plus les travailleurs à temps partiel, les intérimaires (accroissement de plus de 12,6% entre 1997 et 2001), les contrats à durée déterminée, ... Or, ces formes d'emploi ne sont acceptables que lorsqu'elles sont *réellement* choisies par les travailleurs.[3]

Ces réalités expliquent qu'en Région bruxelloise, le revenu moyen par habitant est le plus faible du pays alors que Bruxelles, comme capitale belge et internationale, est, en même temps, l'une des régions européennes générant le plus de richesses. Ce décalage ne peut perdurer!

1 L'essentiel des chiffres évoqués ici sont issus de *Évolution du marché bruxellois: entre dynamisme et dualité*, Observatoire Bruxellois du marché du travail et des qualifications, novembre 2003.
2 Un tiers de la population bruxelloise n'a pas la nationalité belge et 40% des Bruxellois sont d'origine étrangère.
3 En Région bruxelloise, 35,5% des travailleurs à temps partiel le sont faute d'emploi à temps plein.

POUR RENDRE DES COULEURS À CE SOMBRE TABLEAU, LA FGTB DE BRUXELLES SUGGÈRE L'ADOPTION DES MESURES SUIVANTES :

DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ADAPTÉES À LA SITUATION DE L'EMPLOI À BRUXELLES

En Région bruxelloise, près de 65% des demandeurs d'emplois inoccupés sont faiblement qualifiés. La catégorie des personnes ne disposant pas du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur présente un taux de chômage quatre fois plus élevé que les personnes les plus qualifiées.

FACE À UNE TELLE SITUATION, IL EST INDISPENSABLE DE PRÉVOIR À BRUXELLES :

- Un accroissement de l'offre de formation de courte et de longue durée, en développant des passerelles entre d'une part la formation professionnelle, d'autre part l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur, seuls compétents pour délivrer de véritables diplômes.
- Des incitants à la formation plus importants. Nous pensons notamment à l'octroi d'un revenu de remplacement couvert par la sécurité sociale et au remboursement intégral des frais de formation (déplacements, matériel, documentation, …).
- La multiplication des "moments d'entrer" en formation par la mise en place d'un système de modules permettant de raccourcir les périodes d'attente entre deux formations.
- L'ouverture des formations professionnelles aux travailleurs en période d'indemnité de rupture et l'encouragement à la création de cellules de reconversion emploi-formation en cas de fermeture d'entreprises.
- Une forte implication des secteurs professionnels dans l'organisation des formations.
- Un meilleur contrôle des formations professionnelles en entreprise, dont l'objectif doit rester la formation des stagiaires et non la recherche de rentabilité.
- Une augmentation des moyens de Bruxelles Formation pour financer les mesures ici suggérées.

La formation tout au long de la vie doit devenir un droit pour tout travailleur de parfaire sa formation initiale, de se recycler et de se réorienter professionnellement.

UNE REVALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

L'enseignement technique et professionnel souffre d'un sous-financement chronique. Faute de moyens suffisants, la Communauté française est incapable de satisfaire seule les besoins en équipement de ces écoles.

LA FGTB SOUHAITE DONC

- La signature d'un accord de coopération entre la Communauté française, la Région et la COCOF permettant un financement complémentaire par la Région via notamment le fonds de l'équipement des écoles techniques et professionnelles.
- Un refinancement de l'enseignement technique et professionnel de la Région / Communauté flamande.

UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE EFFICACE ET BIEN FINANCÉE

La FGTB de Bruxelles se réjouit de l'ouverture de l'accès à la fonction publique régionale à tous les citoyens, quelle que soit leur nationalité. Un pas important est franchi.

POUR ALLER PLUS LOIN, NOUS PROPOSONS :

- Un renforcement de la publicité autour du guichet des plaintes de l'ORBEM. Le suivi des plaintes est, bien sûr, indispensable pour assurer l'efficacité de la mesure.
- La mise en place d'un système de dénonciation des pratiques illicites des employeurs basé sur des **tests de situation.**[1] Les infractions avérées à la législation anti-discrimination entraîneraient le remboursement des aides économiques reçues de la Région. En outre, une entreprise coupable se verrait automatiquement écartée de tout marché public.
- Un renforcement des moyens publics alloués aux organisations syndicales pour les actions de veille et de sensibilisation qu'elles assurent au sein des entreprises.
- Un renforcement des moyens alloués à l'inspection sociale bruxelloise et de ses collaborations avec les corps d'inspection fédéraux en matière de lutte contre les discriminations à l'embauche et la traite des êtres humains.
- La modification de la *loi Tobback,* qui exclut de la formation et de la profession de gardien les personnes n'ayant pas la nationalité d'un des États de l'Union Européenne.[2] S'agissant d'une compétence fédérale, nous demandons la saisine, par le gouvernement bruxellois, du comité de concertation gouvernement fédéral/gouvernements fédérés.

UNE VÉRITABLE POLITIQUE INDUSTRIELLE POUR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Pour la FGTB de Bruxelles, la disparition progressive de l'industrie à Bruxelles n'est pas une fatalité. La présence d'une forte main-d'œuvre ouvrière à Bruxelles et le taux de chômage particulièrement élevé en son sein exigent une véritable volonté politique de maintien et de développement des industries.

La Région bruxelloise souffre, en outre, d'une concurrence fiscale interrégionale importante et de difficultés d'accès croissantes pour le transport de marchandises. Le risque est grand de voir s'accélérer le mouvement de délocalisation des entreprises vers la périphérie.

LA FGTB DE BRUXELLES DEMANDE :

- Une politique en matière de recherche et développement **ciblée**, afin d'éviter le saupoudrage des aides, **lisible**, pour donner à la Région toutes les chances d'attirer des acteurs financiers privés. Elle devra également permettre de **diminuer la distance** entre le monde académique et celui des entreprises, pour permettre un bon "essaimage" technologique.
- Une **harmonisation des politiques fiscales** entre les différentes autorités compétentes (Région, communes, intercommunales), couplée à des **mécanismes de solidarité entre communes** riches et pauvres.
- Une **valorisation de la zone portuaire** (décontamination du site Carcoke, dragage du canal, …). Le port est un outil stratégique pour la ville-région. Il accueille, en effet, bon nombre d'industries employant du personnel peu qualifié et permet, chaque année, de désengorger Bruxelles du passage de plus de 300.000 camions. Dans cette optique, il est incompréhensible que, par la faute de la SNCB, le terminal à conteneurs, inauguré en juin 2001, soit à l'arrêt depuis plus d'un an : censé renforcer l'intermodalité du Port – combinaison de plusieurs modes de transport (eau, route, train) – et représentant un investissement de 25 millions d'euros, il est une pièce maîtresse du développement portuaire.

1 Un test de situation, dans la matière de l'accès à l'emploi, est une opération de contrôle qui repose sur une mise en scène : un candidat, qui est en fait un inspecteur, sollicite un emploi auprès d'un employeur, dont on examinera le comportement au regard de la législation anti-discrimination. Les tests de situation sont rendus possibles par la loi du 25 février 2003 tendant à lutter contre la discrimination mais les modalités d'application n'ont pas encore été précisées : « *La preuve de la discrimination (…) peut être fournie au moyen d'un test de situation qui peut être établi par constat d'huissier* » (art 19 § 4). On attend toujours l'Arrêté Royal…

2 Loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de gardiennage, sur les entreprises de sécurité et sur les services internes de gardiennage.

UNE ACTION PUBLIQUE CONCERTÉE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La FGTB rappelle son ferme appui à l'action des organismes publics tels la SDRB (société de développement de la Région de Bruxelles), l'ABE (agence bruxelloise pour l'entreprise), Bruxelles Formation et l'ORBEM dans la gestion de la politique économique et de l'emploi en Région bruxelloise.

Elle insiste pour que les budgets publics alloués à la **SDRB** soient suffisants pour lui permettre d'assurer les coûts de l'assainissement des anciens sites industriels pollués. À défaut, de nombreux chancres industriels, situés en Région bruxelloise et propriétés de la SDRB, ne pourront réintégrer le circuit économique, que ce soit pour la création de logements ou pour la mise à disposition d'infrastructures pour les entreprises, créatrices d'emplois.

La FGTB demande également qu'un **Comité d'orientation de la politique** soit mis sur pied au sein de la **SRIB** (société régionale d'investissement). Composé de la Direction de la SRIB et de représentants des organisations syndicales siégeant au Conseil économique et social de la Région bruxelloise, ce Comité, qui aurait comme objectif de favoriser la création d'emplois, serait informé de tout projet susceptible d'y concourir.
La SRIB finance et accompagne, avec de l'argent public, les PME en croissance dont le siège social et le siège d'exploitation sont situés en région bruxelloise. Il nous apparaît indispensable que ces aides publiques soient destinées, en priorité, au développement de l'emploi. Signalons qu'un tel comité d'orientation est en place au sein de la SRIW, en Région wallonne.

La FGTB souhaite enfin que les entreprises implantées en Région Bruxelloise développent un réflexe citoyen pour leur environnement social et s'efforcent au maximum de favoriser l'embauche de demandeurs d'emploi bruxellois.

LE CONTRÔLE POLITIQUE DE L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS PAR LES ENTREPRISES

La FGTB estime indispensable le renforcement du ciblage et de la contractualisation des aides à l'expansion économique et à la création d'emploi: l'utilisation de l'argent public confié aux entreprises doit être rigoureusement contrôlée.

NOUS PROPOSONS, À CET EFFET, LES MESURES SUIVANTES :

- Réserver les aides aux entreprises pratiquant la concertation sociale. Cette mesure permettra un meilleur contrôle de l'utilisation des fonds publics.
- Privilégier les aides aux entreprises porteuses d'emplois.
- En ce qui concerne la politique de l'emploi, renforcer le rôle de partenaire privilégié de l'ORBEM dans les procédures d'embauche et de sélection des entreprises bruxelloises.
- Obliger les pouvoirs publics (en ce compris les parapublics) à s'adresser à l'ORBEM lorsqu'ils recrutent. Aujourd'hui, on estime à 56,5% la proportion de Bruxellois travaillant dans la fonction publique bruxelloise.[1]
- Contractualiser les aides afin de mesurer leurs résultats en terme de création nette d'emplois. Le non-respect du contrat par l'entreprise doit entraîner le remboursement des subventions publiques.
- Évaluer sans fard l'efficacité des politiques publiques régionales en termes de créations nettes d'emplois.
- Maintenir la conditionnalité des aides de la SDRB. Cette dernière offre aux entreprises s'implantant à Bruxelles des zones industrielles, des parcs à vocation de recherche et des immeubles rénovés à prix réduits. En contrepartie, les entreprises s'engagent à atteindre et à maintenir une certaine densité d'emplois salariés à l'hectare. **La FGTB exige que les aides à l'implantation restent fermement liées à l'engagement de travailleurs salariés. Elle n'acceptera pas qu'elles puissent servir à engager des travailleurs sous statut d'indépendant.**

1 Au Parlement Bruxellois, cette proportion dépasse à peine les 50% (52,6%). À titre de comparaison, le Vlaamse Raad (Parlement flamand) n'emploie que 2% de personnes résidant en Région bruxelloise.

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL AU NOIR

Une vaste économie souterraine se déploie en Région bruxelloise. Ce phénomène constitue un véritable fléau social. D'une part, il prive de couverture sociale les travailleurs qui, en raison d'une situation d'urgence économique et sociale, acceptent de travailler au noir. D'autre part, il prive l'État d'une part importante de ses recettes sociales. Enfin, il défavorise les patrons qui se conforment à leurs obligations sociales et fiscales.

AFIN DE LUTTER ACTIVEMENT CONTRE CES PRATIQUES ILLÉGALES, DONT LES TRAVAILLEURS SONT LES PREMIÈRES VICTIMES, LA FGTB DE BRUXELLES EXIGE :

- L'étude systématique du développement de l'économie souterraine par l'Observatoire bruxellois du marché du travail, pour permettre de mieux la combattre.
- Le renforcement significatif des services régionaux d'inspection en matière d'engagement de main-d'œuvre étrangère (actuellement, seuls sept inspecteurs sont chargés des contrôles sur le terrain, dans une ville qui offre 650.000 postes de travail!).
- Le durcissement des sanctions pour les employeurs utilisant de la main-d'œuvre non déclarée, notamment via le remboursement des aides régionales.
- Une meilleure collaboration et coordination entre les différents services d'inspection.
- Une grande campagne d'information et de sensibilisation pour rendre les citoyens conscients des conséquences sociales néfastes du travail au noir.
- La mise en place de délégations syndicales au sein des PME. Cette mesure, de compétence fédérale, permettrait un meilleur contrôle de la fraude sociale.

LE MAINTIEN DE LA RELATION DE CONFIANCE ENTRE L'ORBEM ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI

La volonté du gouvernement fédéral de lutter activement contre la fraude sociale des chômeurs pose question. Ainsi, si 120 nouveaux inspecteurs sont prévus à l'ONEM pour contrôler la disponibilité des chômeurs, nous constatons que seulement 80 le sont à l'inspection sociale pour contrôler la fraude sociale et le travail au noir au sein des entreprises. La fraude patronale serait-elle moins dommageable ou plus morale? La FGTB de Bruxelles rappelle qu'il faut surtout développer l'offre d'emplois convenables et aider les chômeurs à réintégrer le monde du travail en offrant à tous un soutien et un accompagnement individuels de qualité. Elle refusera toute chasse aux chômeurs. C'est pourquoi **elle a marqué son opposition à l'accès et au contrôle par l'ONEM des bases de données de l'ORBEM. La relation de confiance entre cette dernière et les demandeurs d'emploi doit absolument être maintenue.** En tant qu'interlocuteur social, la FGTB de Bruxelles est présente au sein du Comité de gestion de l'ORBEM. Elle veillera donc, avec la plus grande vigilance, au respect de ce principe.

L'obligation qui pèse sur le demandeur d'emploi s'analyse, en droit, comme une obligation *de moyen*, c'est-à-dire l'obligation de *chercher* du travail sous peine de sanctions. Il est hors de question de la transformer en obligation *de résultat*, c'est-à-dire en obligation de *trouver* du travail. Pareille obligation ne tiendrait compte ni de l'âge, ni du degré d'aptitude au travail du chômeur, ni de la situation économique de la région où il vit. De plus, **le phénomène du chômage est structurel et lié intrinsèquement à l'économie de marché, et n'est donc pas la conséquence d'un comportement "fautif" individuel**.

UNE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Très répandue dans les milieux patronaux, l'idée qu'une simplification administrative accrue permettrait de créer de nouveaux emplois à Bruxelles doit être fortement nuancée. Certes, nous admettons que les charges administratives pesant sur les entreprises souhaitant s'installer à Bruxelles peuvent parfois constituer un obstacle à leur implantation. Nous sommes d'ailleurs partisans d'un allègement, négocié en concertation avec les interlocuteurs sociaux, de ces procédures administratives. Néanmoins, cet allégement ne peut en aucun cas servir de prétexte à une précarisation accrue des travailleurs.

MOINS DE LOURDEURS ADMINISTRATIVES POUR DES ENTREPRISES PLUS LÉGÈRES

La FGTB de Bruxelles s'opposera vigoureusement à toute tentative patronale de détricotage de la protection sociale des travailleurs. Simplification administrative ne peut signifier contrat de travail au rabais, flexibilité accrue, conventions collectives bafouées.

UN RENFORCEMENT DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE FEMMES ET HOMMES

L'accès à un emploi de qualité reste inégal entre femmes et hommes. L'emploi précaire reste plus souvent la seule perspective de travail des femmes. Le déficit de places en crèches à Bruxelles constitue également, pour elles, un handicap important sur le marché de l'emploi. La Région de Bruxelles-Capitale n'a pas pris cette problématique à bras le corps. C'est sur l'insistance de la FGTB que les signataires du pacte social pour l'emploi des Bruxellois se sont engagés à étudier la problématique en profondeur et à élaborer un plan d'action.

C'EST POURQUOI LA FGTB DE BRUXELLES EXIGE :

- La poursuite de l'étude prospective menée par le Conseil économique et social relative à l'égalité de traitement des femmes et des hommes sur le marché de l'emploi bruxellois.
- La mise en œuvre rapide d'un plan d'action d'envergure.

UNE ALTERNATIVE À L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

La FGTB de Bruxelles marque, pour conclure, son ferme attachement à l'emploi public et aux secteurs de l'économie sociale et du non-marchand, qui répondent aux besoins de nombreux Bruxellois. La mobilisation d'une part importante des recettes publiques au développement de services à la population procède d'une juste redistribution de la richesse collective. Elle permet non seulement de rencontrer les nombreux besoins sociaux que l'économie de

marché est incapable de satisfaire mais aussi d'offrir un emploi aux nombreux bruxellois qui n'ont aucune perspective de travail dans le secteur marchand.

UN SEUL ET MÊME MINISTRE DANS LES DOMAINES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Depuis 1999, les compétences de l'emploi (Région de Bruxelles-Capitale) et de la formation professionnelle (Commission communautaire française) sont placées sous la responsabilité d'un seul et même ministre. Pour mettre en adéquation l'offre de formation et les besoins d'emplois identifiés dans la Région, nous souhaitons que ce principe soit maintenu et pérennisé.

Bruxelles : une ville riche… de pauvres !

Bruxelles comptait, en 2002, 55.969 chômeurs complets indemnisés et 24.068 personnes vivant du minimex ou de l'aide sociale. Soit 21,1% de la population active, dont 1/5 de jeunes de moins de 25 ans. Cela fait 80.000 ménages qui doivent se débrouiller pour vivre avec des allocations extrêmement réduites: lorsque les 2/3 de ces allocations partent dans le loyer et (une bonne partie) dans le gaz, l'électricité et l'eau, il ne reste plus grand-chose pour subvenir aux autres besoins de l'existence.

Les chômeurs et les personnes émargeant au CPAS ne sont pas les seuls concernés par la pauvreté. Les petits pensionnés et les travailleurs au salaire minimum garanti connaissent aussi la précarité.

Cette pauvreté provoque des dégâts humains inadmissibles. Le logement, les soins de santé, la scolarité des enfants ainsi que les autres réponses aux besoins fondamentaux deviennent difficilement accessibles aux plus démunis. Les services de la FGTB de Bruxelles et ses ASBL (chômage, logement, surendettement, formation et insertion) font quotidiennement ce constat.

Cette situation est scandaleuse et inacceptable. Nous pensons que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être menée sur trois fronts: celui de l'emploi et des revenus, celui de la sécurité sociale et celui du traitement social de la pauvreté.

NOUS REVENDIQUONS [1], EN PLUS DES MESURES AVANCÉES DANS LES VOLETS CONSACRÉS AU LOGEMENT, AU GAZ, À L'ÉLECTRICITÉ ET À L'EAU :

- Une politique régionale qui promeuve la création d'emplois industriels répondant aux besoins de la main-d'œuvre régionale.
- Une adaptation intégrale des allocations sociales à l'évolution du coût de la vie.
- L'individualisation des allocations de chômage et des indemnités de mutuelle par la suppression du statut de cohabitant.

1 Voir aussi *L'exclusion, un boomerang social ?*, FGTB de Bruxelles, septembre 2003.

Pour une taxation juste !

En 2002, le gouvernement bruxellois a supprimé la redevance radio-télévision pour la Région de Bruxelles-Capitale. Pour compenser budgétairement cette mesure, la taxe régionale forfaitaire est passée de 50,32 euros en 2001 à 165 euros en 2002[1]. Nous avions dénoncé à l'époque cette réforme, considérant qu'elle était **doublement injuste**:

- une des raisons invoquées à l'appui de la réforme était que près de 40% des possesseurs de TV ne s'acquittaient pas de leur obligation fiscale; l'augmentation de la taxe régionale permet d'éviter cette anomalie. Cependant, dans le même temps, elle frappe de manière indifférenciée ceux qui ont la télévision et ceux qui ne l'ont pas (par choix philosophique ou par nécessité économique). Cette réforme repose sur l'idée – fausse – que tout le monde possède une télévision[2], voire que tout le monde est abonné à la télédistribution, et que celle-ci constitue un bien de première nécessité. Les seuls perdants sont ceux qui n'ont pas de télévision – tous les autres, au total, gagnent au change.
- S'il est vrai que des catégories déterminées de personnes sont exonérées de la taxe régionale[3], celle-ci reste "forfaitaire", et ne tient aucunement compte des différences – pourtant parfois très importantes – de revenus entre les personnes. 165 euros ne signifient pas la même chose pour tous les habitants de Bruxelles…

Même si ce n'est pas à la mode, **nous défendons**, contre l'individualisme dominant, le **principe de l'impôt:** il est le fondement de la justice sociale et de la vie collective. Mais nous défendons un impôt **juste,** c'est-à-dire un impôt qui soit proportionnel aux richesses de chacun.

DÈS LORS, NOUS SOUHAITONS :

- L'abrogation de la réforme de la taxe régionale forfaitaire.

1 Montant à indexer à partir de 2003. Ainsi, pour 2003, la taxe s'élève à 167,3 euros.

2 Près de 10% de la population n'a pas de télévision.

3 Notamment l'isolé dont les revenus de janvier 2003 ne dépassent pas 700,39 euros et le chef de ménage dont les revenus ne dépassent pas 933,86 euros.

Pour un accès garanti à l'eau, au gaz et à électricité

L'eau, le gaz et l'électricité constituent des biens de première nécessité. Ils ne peuvent être réduits à de simples biens économiques soumis aux lois du marché et du profit : le secteur privé a suffisamment montré ses insuffisances lorsqu'il s'agit de gérer des domaines essentiels au "vivre ensemble". L'exemple de la libéralisation du secteur de l'électricité en Californie, qui a entraîné un sous-investissement massif dans les installations, responsable de nombreuses coupures de courant et de fortes hausses de prix, est suffisamment parlant. Sommes-nous sûrs de pouvoir éviter de telles difficultés en Europe face à la libéralisation en cours des secteurs du gaz et de l'électricité ?[1]

Nous pensons que cette libéralisation sera plus favorable aux gros consommateurs (les entreprises) qu'aux petits (les particuliers) et que l'accessibilité de tous à ces biens de première nécessité sera bientôt en danger. C'est pourquoi nous nous opposons à cette logique de privatisation et de marchandisation, toujours croissante en Europe.

L'accès à l'eau, au gaz et à l'électricité doit être reconnu comme un **droit fondamental et inaliénable.** C'est à la collectivité tout entière d'en garantir l'accès à tout citoyen.

LA FGTB DE BRUXELLES REVENDIQUE POUR CES BIENS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ :

- Une tarification sociale liée à l'importance du revenu et non à celle de la consommation. Une tarification progressive augmentant avec l'importance de la consommation peut cependant être envisagée afin de sensibiliser à une consommation responsable. Nous approuvons la nouvelle tarification "solidaire" qui entrera en vigueur en janvier 2005 et qui va incontestablement dans ce double sens, social et écologique. Reste à harmoniser la redevance communale sur l'eau, afin d'éliminer toute discrimination entre les Bruxellois.
- L'instauration par les pouvoirs publics de tarifs maxima.
- Le renforcement des politiques de lutte contre la surconsommation notamment dans les écoles et les entreprises.

1 Selon les calculs de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), la libéralisation du secteur entraînera en Flandre, en 2004, une augmentation du prix de l'électricité par rapport à l'ancienne situation de monopole public.

Les factures de gaz et électricité pèsent dans les charges fixes des ménages et constituent, avec le loyer, un des postes que l'on retrouve régulièrement dans les situations de surendettement. Le gaz et l'électricité constituent, par essence, des biens de première nécessité. Pourtant, le taux de TVA qui leur est appliqué à la distribution est de 21%, comme pour la plupart des produits de luxe.

NOUS DEMANDONS :

›› l'abaissement du taux de TVA pesant sur le prix du gaz et de l'électricité de 21% à 6%.

Quant à l'eau, sa tarification sociale ne sera pleinement efficace qu'après l'installation de compteurs individuels pour l'ensemble des ménages bruxellois. En effet, Bruxelles, avec ses 545.662 logements, ne compte que 277.111 compteurs. La question du financement d'une telle mesure se pose (coût de 100 à 250 euros hors coût de déviation de conduite).

LA FTGB DE BRUXELLES PROPOSE :

›› d'obliger le propriétaire à poser un compteur individuel lorsque le locataire en fait la demande. Des incitants peuvent être envisagés, notamment par le biais des primes à la rénovation (obligation d'installer un compteur d'eau individuel pour bénéficier des primes à la rénovation).

Le réseau bruxellois de distribution d'eau est vétuste. En découlent des pertes de rendement importantes et des menaces pour la santé publique. Il est temps d'envisager sérieusement la modernisation de ce réseau.

ENFIN, CONTRE LES MARÉES LIBÉRALES, NOUS SOUHAITONS VIVEMENT QUE

›› les pouvoirs publics bruxellois s'engagent fermement à maintenir la **gestion publique** du secteur de l'eau.

Santé publique

La situation financière des hôpitaux publics ne cesse de se dégrader malgré l'assainissement de ses processus de gestion et les efforts importants consentis par les personnels et les pouvoirs publics locaux, CPAS et communes, pour arriver à l'équilibre financier.
La cause de cette dégradation réside notamment dans le sous-financement structurel des hôpitaux du pays affectant bien évidemment aussi les hôpitaux publics qui doivent, à Bruxelles, assumer une importante mission sociale.

La Région de Bruxelles a soutenu les missions spécifiques des hôpitaux publics par un apport annuel de 10 millions d'euros. Il faut que le gouvernement bruxellois pérennise cet apport, indispensable au maintien et à la sauvegarde de ces missions, essentielles pour les Bruxellois. Il convient également que le gouvernement permette un fonctionnement optimal de la structure faîtière des hôpitaux publics bruxellois.

En outre, des accords doivent être passés avec les CPAS bruxellois afin que soient honorées les factures en souffrance pour des patients qui relèvent de leur compétence. Ces factures impayées engendrent des déséquilibres financiers qui maintiennent la gestion des hôpitaux publics en situation déficitaire. En cas de désaccord ou de non-respect des accords conclus, il convient que la tutelle sur ces institutions publiques que sont les CPAS, soit exercée dans l'intérêt des institutions de santé.

Enfin, la Région de Bruxelles doit défendre auprès des autorités fédérales de la santé, la place particulière qu'occupent en son sein les hôpitaux publics. Ceci implique la reconnaissance des besoins de financement des charges sociales liées aux profils socio-économiques des patients de ces hôpitaux, qui ne sont pas, pour environ 30% d'entre eux, issus de la Région bruxelloise…

Un droit du travail qui s'applique à tous…

Il y a, à Bruxelles, 419 missions diplomatiques[1]. Celles-ci (consulats, ambassades) emploient notamment du personnel domestique international, c'est-à-dire des personnes accomplissant un travail domestique et qui sont de nationalité étrangère. En janvier 2003, on recensait, en Belgique, 670 personnes détenant une carte spéciale de personnel domestique. À ce chiffre officiel s'ajoutent bien sûr des centaines de travailleurs domestiques en situation parfaitement irrégulière.

Des études récentes identifient les plus fréquents abus dont sont victimes ces personnes:

- de longues journées de travail, en particulier pour le personnel logeant chez l'employeur, qui considère souvent ce personnel comme disponible… 24h sur 24;
- des rémunérations très faibles ou …pas de rémunération du tout;
- des employeurs qui refusent de régulariser le travail de leurs employés, que ce soit en relation avec leur statut d'immigrant ou avec les contributions au fisc et à la sécurité sociale;
- des renvois sans indemnité ni préavis;
- la confiscation des documents officiels (passeport), des conditions de logement et/ou de nourriture déplorables…

Depuis quelques années, notamment grâce à la FGTB, il existe un cadre réglementaire, qui a pour objectif de protéger ces personnes contre l'anonymat et l'arbitraire. Ainsi, il est prévu qu'un contrat de travail soit rédigé conformément à la loi belge, qu'il soit transmis au service du protocole, et qu'ensuite, le personnel de maison diplomatique reçoive, **en mains propres**, une carte d'identité spéciale[2].

1 Chiffres pour janvier 2003.

2 Dans la réalité, ces cartes sont pour la plupart envoyées aux employeurs.

INHUMANITÉ
DIPLOMATIQUE
DOUANE
LD

Cependant, malgré cette réglementation, un problème important subsiste: la difficulté, pour un travailleur, d'obtenir en justice la reconnaissance tangible de ses droits, du fait de *l'immunité diplomatique* de son employeur. La Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, approuvée par la Belgique en 1968, prévoit en effet une immunité très large. Il est donc très difficile d'amener un diplomate devant un juge. Une autre convention internationale, applicable en Belgique, atténue cette difficulté, mais laisse intacte ce qu'on appelle *l'immunité d'exécution:* l'impossibilité d'obtenir l'exécution du jugement rendu. Une simple illustration de cette notion: un travailleur obtient du tribunal du travail la condamnation du diplomate qui l'employait, à payer une indemnité de rupture; il ne verra cependant jamais cet argent, car le diplomate est protégé, par *l'immunité d'exécution*, contre l'exécution de ce jugement (qui pourrait consister, par exemple, en une saisie sur le salaire du diplomate).

Les juridictions du travail se déclarent en général compétentes pour statuer sur des actions dirigées contre des diplomates; mais, comme on vient de le voir, les condamnations qui peuvent intervenir restent souvent lettre morte[1].

- Considérant que le droit de toute personne de faire trancher par un tribunal des contestations portant sur des droits et obligations à caractère civil se trouve consacré dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques,
- Considérant que le droit d'accès aux tribunaux n'est pas absolu et peut être entravé par l'immunité dont bénéficient certains sujets de droit (États, organisations internationales, …),
- Considérant toutefois que lorsque ces sujets participent en tant que personne civile à des rapports de droit privé, ce bénéfice ne se justifie pas,
- Considérant en outre que le droit à un tribunal serait illusoire si une décision judiciaire définitive restait inopérante au détriment d'une partie,
- Considérant que la solution des conflits générés par les rapports qui se nouent entre employeurs et travailleurs, revêt une importance particulière pour ces derniers dès lors que leur rémunération constitue, la plupart du temps, leur seule source de revenu,

LA FGTB SOUHAITE QUE SOIT ENCLENCHÉ

- un processus visant à faire reconnaître, par tous les employeurs, la compétence des juridictions belges, saisies régulièrement d'un litige les concernant, et la force obligatoire qui s'attache à toute décision judiciaire définitive.

1 Une décision rendue par la Cour du travail de Bruxelles le 4 mars 2003 rompt avec cette pratique, qui laissait finalement non réparés toutes sortes de dommages.

Bruxelles, région accessible à tous

30.000 logements à l'abandon...
25.000 demandes de logement social insatisfaites !

Le logement détermine de nombreux droits. Disposer d'un logement et être inscrit à la commune constitue souvent une double condition d'accès aux droits sociaux et économiques. C'est aussi une condition indispensable pour accéder au marché de l'emploi.

En Région de Bruxelles-Capitale, le logement est devenu un problème structurel et de masse. Les salariés à bas revenus, les chômeurs, les retraités, les jeunes et les isolés éprouvent d'énormes difficultés à garder ou à accéder à un logement salubre, adapté à la taille du ménage, pour un prix abordable et avec une garantie d'occupation. Il y a chaque jour un peu plus de mal logés et de sans-logis.

Aujourd'hui, la question du logement se pose moins en termes de quantité ou de type de logement à produire qu'en termes d'accessibilité au logement salubre et adapté : il y a assez de logements à Bruxelles pour que puissent vivre dignement tous les Bruxellois ; le problème est plutôt que le prix des logements est souvent hors de portée des revenus de la majorité des habitants.

La crise de l'accessibilité au logement est liée principalement à trois facteurs. D'abord, la présence à Bruxelles des institutions européennes et d'un grand nombre de sociétés multinationales a eu comme conséquence une forte augmentation du prix du logement par rapport au reste du pays. Ensuite, la persistance du chômage et particulièrement du chômage de longue durée, cause un affaiblissement des revenus et une forte insécurité d'existence. Enfin, l'évolution des structures familiales se traduit par une augmentation considérable du nombre d'isolés[1].

Le logement est totalement soumis à la loi du marché, puisque son prix n'est en aucune manière régulé. Le montant de loyer proposé par le propriétaire n'est pas à négocier : pour le locataire, c'est à prendre ou à laisser. Ainsi, aucun mécanisme n'empêche que se creuse le fossé entre les revenus du travail ou les allocations sociales et les coûts d'accès au logement.
Des ménages à revenus modestes se tournent alors vers le logement social, auquel ils ont de plus en plus de mal à accéder, faute d'offre disponible. D'autre part, nombreux sont les locataires qui sont rapidement incapables de remplir leurs engagements locatifs auprès de leur propriétaire privé : les jugements d'expulsion se multiplient. Tous ces ménages se retrouvent peu à peu dans des habitations médiocres.

La loi fédérale du 12 janvier 1993, contenant un *programme d'urgence pour une société solidaire*, stipule en son article 27 que le bourgmestre dispose, à partir de la mise en demeure du propriétaire, d'un droit de réquisition de tout immeuble abandonné depuis plus de six mois afin de le mettre à la disposition de personnes sans-abri. Cependant, par manque de courage politique, cette loi n'est toujours pas appliquée. Son mécanisme n'est certes pas une solution définitive aux problèmes de logement à Bruxelles, mais dans des situations d'urgence, il peut débloquer la situation, permettre à des gens de ne pas se retrouver à la rue et contribuer à faire baisser le prix des loyers. Il incite aussi les propriétaires à ne pas abandonner leur bien à des fins spéculatives.

Sur proposition du secrétaire d'État Hutchinson, le Conseil régional bruxellois a voté, sous la précédente législature, l'ordonnance portant le *Code bruxellois du logement*. Il a mis en place un droit de gestion des immeubles vides ou abandonnés. C'est un progrès indéniable. Cependant, il faut déplorer l'absence dans l'ordonnance d'un véritable permis locatif préalable à toute location, qui rende impossible la location de logements insalubres. D'autre part, aucun mécanisme n'est prévu pour éviter que les frais des travaux imposés par le nouveau code ne soient répercutés sur les loyers.

1 Actuellement, en Région bruxelloise, les célibataires ou les divorcés, les jeunes couples avec ou sans enfant et les seniors isolés représentent ensemble près de 90% de la population.

POUR L'ENSEMBLE DE CES RAISONS, NOUS DEMANDONS :

- Le dégagement progressif des moyens requis pour mener une politique active de construction et de rénovation de logements sociaux. À cet égard, il faut que le projet du précédent gouvernement de construire 5000 nouveaux logements soit mené à bien sous cette législature.
- La création d'un parc locatif public de logements moyens.
- La mise en place, à moyen terme, de deux mécanismes inséparables : un système efficace de contrôle des loyers et l'attribution d'une allocation de loyer, afin de lutter contre l'inadéquation entre les revenus des habitants et le coût des logements.
- Une révision à la hausse de la fiscalité mobilière et immobilière.
- La baisse du taux de TVA qui frappe le gaz et l'électricité, de 21% à 6%.
- L'application effective des mesures de réquisition prévues par loi du 12 janvier 1993 ou de toute disposition nouvelle équivalente.
- L'adoption de dispositions légales ou réglementaires empêchant la poursuite de la tenue, par le "syndicat" des propriétaires, d'un fichier dit des "mauvais locataires".
- L'instauration d'un véritable permis locatif.

Mobilité : Montez à l'avant, qu'ils disaient…

Depuis quelques mois, les utilisateurs des bus de la STIB doivent, sur de plus en plus de lignes, "monter à l'avant". Ce système, « simple, pratique, avantageux et convivial » (d'après le site internet de la STIB), sera étendu à tous les bus pour la fin 2004. L'objectif est évident : il s'agit de faire la chasse aux fraudeurs. **Quelques réflexions. Et quelques propositions…**

D'ABORD, qu'est-ce qu'un "fraudeur" ? Pourquoi des gens ne paient-ils pas leurs trajets ? Jetons un œil sur les tarifs : 1,40 euro pour un ticket d'une heure, 9,80 euros pour une carte de 10 trajets. S'il est vrai que certaines catégories de personnes bénéficient, à condition de pouvoir débourser le montant d'un abonnement, de tarifs préférentiels (personnes au CPAS, étudiants), voire de la gratuité (personnes âgées), les prix restent, c'est évident, trop élevés par rapport aux revenus des chômeurs et des (nombreux) travailleurs touchant le salaire minimum.

ENSUITE, du point de vue des chauffeurs de bus, cette nouvelle technique est très contestable : ceux-ci sont désormais chargés de vérifier les titres de transport de chaque voyageur. Chaque chauffeur se voit donc contraint de contrôler les usagers, et de refuser à ceux qui n'ont pas de ticket de monter à bord : il s'agit en quelque sorte d'une mission de maintien de l'ordre – qui n'était certainement pas prévue dans le contrat de travail au moment de l'engagement – pour laquelle un chauffeur n'est pas formé et qui n'a pas grand-chose à voir avec son métier. La situation des chauffeurs se trouve donc complètement bouleversée : ils sont désormais en première ligne face aux éventuels comportements récalcitrants ou agressifs. Leur sécurité personnelle est en jeu.

ENFIN, pour les usagers, la situation a empiré. Il suffit, pour s'en convaincre, de patienter aux arrêts des bus "monter à l'avant" : les retards, quoi que prétende la direction de la STIB, sont énormes, indignes d'un service qui se veut public. C'est l'obligation faite aux chauffeurs de vérifier chaque titre de transport qui provoque ces grosses perturbations d'horaire, et il n'y a aucune raison de penser que cette situation va s'améliorer.

NOUS PROPOSONS,

en conséquence, que la Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre de son pouvoir de tutelle, mette fin au système "monter à l'avant".

Puisque la première raison de la fraude, ce sont les prix trop élevés des trajets, il faut baisser les prix – au lieu de chercher de nouvelles techniques de contrôle, plus efficaces sans doute, mais socialement inacceptables. **NOUS RÉPÉTONS,** à cet égard, notre principale revendication, mise en avant dans notre campagne *L'exclusion, un boomerang social ?:* que les pouvoirs publics commanditent une étude sur l'impact économique et social de la gratuité intégrale des transports en commun pour tous les Bruxellois.

DÉVELOPPER LES TRANSPORTS PUBLICS

Face aux problèmes croissants de mobilité en ville (embouteillages, problèmes de parking, …), face aux dangers sanitaires liés à la pollution par les gaz d'échappement, face à l'impossibilité financière, pour beaucoup de personnes, de se déplacer en voiture, il n'y a qu'une seule solution durable : développer les transports publics, pour qu'ils deviennent une alternative crédible à la voiture. Tout le monde le sait. Presque tout le monde le dit.

Cependant, il apparaît qu'aujourd'hui, en dépit de cette nécessité, une série d'attitudes et d'initiatives politiques freinent ou contredisent l'objectif de développement des transports en commun…

« VOUS EMMENER AU BOULOT, C'EST NOTRE BOULOT »

Ce petit slogan *sympa*, qu'on peut lire un peu partout dans la ville, ramasse une philosophie du transport public – et, avec elle, une conception de

l'organisation sociale – que nous contestons : les transports de la STIB sont organisés en fonction du "boulot". Là-derrière, se trouve l'idée que le travail constitue la seule occupation sociale digne et légitime…

Remarquons d'abord que la STIB elle-même ne respecte pas son mot d'ordre : elle oublie sans doute qu'il y des gens qui vont "au boulot" le week-end, ou la nuit, ou qui commencent le matin avant que ne se mettent en marche les premiers trams…

Et puis, il y a tous les gens (chômeurs, pensionnés, jeunes, …) qui ne vont pas "au boulot", mais qui ont, autant que les autres, besoin de se déplacer en ville ! Parmi ceux-là, les habitants de Bruxelles, qui savent combien cette tâche (se déplacer en ville) est laborieuse pendant le week-end : la fréquence des trams, bus et métros y est ridicule.

NOUS DÉNONÇONS

cette organisation des transports publics autour des horaires de travail moyens, qui se révèle profondément discriminatoire, et demandons aux pouvoirs publics de modifier le contrat de gestion de la STIB dans le sens d'une politique des transports qui tienne compte des besoins de l'ensemble de la population bruxelloise. Cette nouvelle politique implique, notamment et en premier lieu, une **augmentation significative des fréquences.**

DES INVESTISSEMENTS DISCRIMINATOIRES

Des investissements massifs ont été réalisés en matière d'infrastructure depuis 40 ans. Et pourtant, dans certains quartiers et communes, les bus et les trams sont vétustes et inconfortables, et manquent de places assises. C'est à Schaerbeek que cette situation est la plus évidente : alors qu'elle est une commune très peuplée, où la demande de transports en commun est supérieure à la moyenne, rien, depuis 40 ans, n'a été programmé pour y améliorer les conditions de circulation des transports en commun !

D'autres quartiers ne connaissent pas ce problème, comme les quartiers voisins du "quartier européen". Il est vrai que les lignes 21 et 22, qui desservent celui-ci, ont été financées par l'Union européenne elle-même… Faudra-t-il que les habitants de Schaerbeek se cotisent pour se payer une ligne décente ?

POUR GARANTIR UN ACCÈS ÉGAL DES CITOYENS AU SERVICE PUBLIC, NOUS REVENDIQUONS :

- une politique d'investissements qui prenne en compte la densité de population des quartiers et qui propose à tous les usagers le même matériel – du bon matériel !

POUR DES EMPLOIS DE QUALITÉ ET LE MAINTIEN DU CARACTÈRE PUBLIC DE LA STIB

Actuellement, la STIB, en tant qu'entreprise publique régionale, joue un rôle d'employeur non négligeable en Région bruxelloise. Et ce principalement pour trois raisons : tout d'abord, elle offre plus de 6.000 emplois d'une stabilité et d'une qualité garanties par la présence d'organisations syndicales représentatives. Ensuite, ces emplois sont en grande majorité de moyenne et faible qualification. Enfin, elle développe une politique non-discriminatoire envers les travailleurs immigrés ou d'origine étrangère.

Face aux menaces croissantes de libéralisation et de privatisation pesant sur les transports en commun, nous estimons que seul le maintien du caractère public de l'entreprise peut garantir une telle politique, favorable à l'emploi des Bruxellois et permettre à tous les citoyens d'accéder à des transports efficaces et de qualité [1].

1 Sur la défense et la promotion des services publics, nous vous renvoyons à la brochure, *Le service public : une évidence ?*, éditée par la FGTB de Bruxelles dans le cadre du 1er mai 2004.

SHIVA
UN EXEMPLE DE
FLEXSTIBILITÉ
ARRÊTER LE FRAUDEUR!
FERMER LA PORTE ARRIÈRE!
PAS ARRIVER EN RETARD!
DONNER LE TICKET!
RENDRE LA MONNAIE!
OUVRIR LA PORTE DE DEVANT!

Bruxelles, région conviviale

Bruxelles, ma belle !

La richesse d'une ville s'exprime dans la diversité qu'elle offre à sa population et à ses visiteurs. Organisme complexe, elle remplit différentes fonctions économiques et sociales (échanges commerciaux, échanges sociaux, manifestations, vie populaire…) qui ne peuvent se développer au détriment l'une de l'autre ; c'est pourtant ce qui arrive aujourd'hui à Bruxelles, où, c'est évident, il ne fait pas bon vivre dans tous les quartiers.

Sous la pression de l'extension de la présence européenne à Bruxelles et des politiques urbanistiques désordonnées des années 70 et 80, nous avons en effet assisté à une destruction de la diversité du tissu urbain bruxellois. C'est la fameuse *bruxellisation*. Bien souvent, ceux qui en ont les moyens quittent ou ont quitté la Région de Bruxelles pour sa périphérie, accentuant de ce fait le phénomène d'appauvrissement et de "taudisation" de certains quartiers.

S'il est vrai qu'au début des années 90 s'est opérée une prise de conscience de l'importance du problème, de nombreux efforts restent à faire dans les domaines de l'aménagement de l'espace public, de la propreté, de la mobilité, du logement… D'une manière générale, nous plaidons en faveur d'une politique urbaine qui **préserve et développe la mixité sociale et la mixité des fonctions dans les quartiers**.

Revitalisation urbaine

Si l'on souhaite restaurer la mixité sociale dans la ville, il est indispensable d'améliorer le cadre de vie de tous les Bruxellois, de recréer des logements de qualité accessibles à tous et de réinsuffler de la vie dans les quartiers administratifs.

Lieu d'échanges par excellence, l'espace public constitue le fondement d'une ville. Son partage harmonieux entre les différents usagers représente une nécessité absolue. À Bruxelles, la priorité a trop souvent été accordée à une approche fonctionnelle de l'espace public au détriment de son esthétisme (voir le développement sans plan d'ensemble des institutions européennes). De nombreux quartiers ont, en outre, été délaissés durant de nombreuses années et sont devenus de véritables ghettos.

En la matière, la FGTB de Bruxelles marque son soutien à la politique de revitalisation des quartiers. Entreprise par le biais des *contrats de quartiers*, elle présente l'avantage de proposer une approche globale, intégrant des partenariats public/privé, des actions à caractère social, une participation citoyenne et un réaménagement de l'espace public. La FGTB souhaite néanmoins que la politique de revitalisation urbaine de la Région tienne compte des remarques et constatations suivantes : **il est aujourd'hui indispensable de proposer un projet de ville à long terme, accessible et compréhensible par le plus grand nombre**. La planification entreprise par le biais du PRD (plan régional de développement), du PRAS (plan régional d'affectation du sol), des PCD (plans communaux de développement) et des PPAS (plans particuliers d'affectation du sol) est trop souvent uniquement affaire de spécialistes. Or, tout citoyen a le droit, quelle que soit son origine, de participer à l'élaboration des décisions et d'en contrôler l'exécution. Ce projet de ville doit également reposer sur le principe de la solidarité entre communes riches et pauvres de la Région bruxelloise. Enfin, il doit viser l'intégration des institutions européennes dans le paysage urbain bruxellois.

Afin de restaurer la mixité sociale et économique dans les quartiers, la Région de Bruxelles dispose d'un opérateur public régional – la SDRB – qu'il convient de soutenir efficacement.

Nous souhaitons également que la lutte contre les chancres urbains soit accentuée par l'application effective, tant du droit de préemption sur les immeubles abandonnés que de la loi Onkelinx de 1993 qui permet la réquisition, par les pouvoirs communaux, des immeubles abandonnés.

Enfin, nous exigeons une meilleure utilisation du budget octroyé par l'État fédéral à la Région de Bruxelles-Capitale (accord de coopération) *afin de lui permettre de mieux assurer son statut de capitale nationale et internationale.* Destiné à des investissements d'infrastructure et de mobilité et à améliorer le cadre de vie des Bruxellois, cet accord prévoit actuellement, pour la Région bruxelloise, une somme de plus de 100 millions d'euros par an. Or, en 2002, seuls 36 % des montants ont été réellement dépensés…

Pour une mobilité respectueuse du cadre de vie des Bruxellois : donnons-nous de l'air !

Pare-choc contre pare-choc, l'œil rivé à sa montre, stressé et épuisé après de longues minutes de route, las du métro bondé, des bus bloqués, des trains en retard, des slaloms entre quatre roues et flaques sales, à Bruxelles, le travailleur est un marathonien de la mobilité. Pour éviter la lente asphyxie de la capitale et de ses habitants, nous devons réagir! De nombreuses études ont été réalisées sur le sujet de la mobilité et des solutions existent: elles passent par le PRD, le PRAS, le Plan IRIS… Seule manque une réelle volonté politique de les mettre en œuvre!

- Considérant qu'une amélioration de la qualité de l'air est importante en termes de santé publique,
- Considérant que la sécurité de chacun passe par un partage plus harmonieux de l'espace public entre ses différents usagers,
- Considérant que garantir l'accessibilité de Bruxelles représente un enjeu économique vital pour Bruxelles,
- Considérant que les habitants de la capitale ont droit à un environnement quotidien sain et convivial,
- Considérant que la mobilité est un droit dont personne ne peut être exclu,

LA FGTB DE BRUXELLES EXIGE :

- Un cadre légal contraignant, en ce qui concerne les plans de déplacement, pour les entreprises de plus de 50 travailleurs.
- Une amélioration de l'offre et de l'accessibilité des transports en commun.
- Une politique de prévention et d'information visant des changements comportementaux en matière de mobilité:
  - former les conseillers en prévention des entreprises sur les enjeux de la mobilité;
  - promouvoir les bonnes pratiques des entreprises bruxelloises (plans de déplacement);
  - lancer une campagne d'information sur les "éco-comportements";
  - promouvoir les moyens alternatifs de transport;
- Un aménagement de l'espace public favorable à la mobilité:
  - parking vélos aux abords des infrastructures collectives;
  - amélioration des conditions de trajet pour les piétons (piétonniers, trottoirs, éclairage public, …);
  - amélioration et sécurisation des pistes cyclables;
  - développement de sites propres pour les transports en commun;
  - lutte active contre les infractions au code de la route;
  - évaluation d'un système de péage électronique pour l'accès au centre-ville.
- Un soutien actif à la signature par les interlocuteurs sociaux d'un "pacte social bruxellois pour la mobilité". La signature d'un tel pacte est, aujourd'hui encore, refusée par le patronat.

PARKINGS DE DISSUASION… POUR DISSUADER DE PRENDRE LES TRANSPORTS PUBLICS ?

Il y a quelques parkings dits "de dissuasion" autour de Bruxelles. Le principe est excellent: il s'agit de permettre aux non-Bruxellois de laisser leur voiture à l'entrée de la ville et d'utiliser, à partir de là, les transports en commun pour circuler à l'intérieur de la ville. La réalité est moins réjouissante. D'abord, ces parkings ne sont pas surveillés, ce qui n'incite certainement pas les personnes à laisser leur voiture dans ces lieux isolés. D'autre part, il est question, aujourd'hui, de rendre ces parkings payants, alors que la gratuité est un élément-clé dans la politique de dissuasion d'utilisation de la voiture.

NOUS PROPOSONS :

- qu'un gardiennage des parkings de dissuasion soit assuré en permanence.
- que ces parkings demeurent entièrement gratuits.
- que d'autres parkings de dissuasion soient implantés tout autour de Bruxelles.

FAUT PAS CONFONDRE
PARKING DE DISSUASION
ET
PARKING DE DISSUASION !
PARKING
BRUXELLES
VROOOAAAM
STAX !

Des communes inégales face à la propreté

Bruxelles n'est pas une ville propre. Il suffit, pour en convenir, de quitter le centre-ville et de gagner les quartiers avoisinants: dépôts clandestins, trottoirs souillés, papiers et déchets divers jetés en rue, … sont le lot quotidien de nombreux Bruxellois.

Si l'on se réfère à l'étude réalisée par l'Institut national de Statistique en 2001 sur l'appréciation de la propreté du voisinage, le degré moyen de satisfaction des Bruxellois (19 communes) est le plus faible des trois Régions[1]. Dans les 19 communes de l'agglomération bruxelloise, les ménages satisfaits de la propreté du voisinage (24 sur 100) ne dépassent que de peu les ménages qui en sont insatisfaits (21 sur 100). Quant à la catégorie intermédiaire (composée de ceux qui estiment que la propreté est satisfaisante sans plus), forte de 56 ménages sur 100, elle apparaît en moyenne environ aussi grande qu'en Flandre et qu'en Wallonie. Mais **si l'observation est effectuée par commune**, on constate que l'indice de satisfaction de quatre communes bruxelloises est supérieur à la moyenne nationale: Woluwé-Saint-Pierre (145,8), Watermael-Boisfort (136,8), Woluwé-Saint-Lambert (130,1) et Auderghem (125,3) tandis que d'autres communes font partie des communes ayant les indices de satisfaction les plus faibles: Saint-Josse-ten-Noode (72,7), Saint-Gilles (83,4), Schaerbeek (86,3), Molenbeek-Saint-Jean (90,4) et Bruxelles-Ville (92,6).

Il y a donc une très grande disparité, en termes de propreté, entre les différents quartiers et communes.

Il faut toutefois souligner que les responsabilités en la matière sont partagées entre 20 acteurs (les 19 communes et la Région) et que leurs moyens sont souvent inégaux. D'autre part, le délabrement des quartiers défavorisés n'incite sans doute pas les habitants à les respecter…

Parce qu'un environnement propre participe au bien-être de chacun et à la convivialité de la ville, **la FGTB de Bruxelles réclame une politique volontariste impliquant les pouvoirs publics et la population bruxelloise: si la propreté est avant tout une question de mentalité, elle reste néanmoins tributaire des moyens dégagés.**

1 L'indice est de (expression mathématique du degré de satisfaction) 131,0 en Flandre, de 117,6 en Wallonie et de 103,0 à Bruxelles.

Deux axes devront être retenus:

LA PRÉVENTION

- Maintien et développement des campagnes d'information de l'Agence Bruxelles-Propreté dans les écoles et sur les lieux de travail, spots télévisés sur la problématique du recyclage, …
- Centralisation des informations sur les moyens disponibles pour l'enlèvement des déchets encombrants, sur les lieux de collectes de déchets particuliers (bonbonnes, aérosols, déchets d'abattoirs, déchets radioactifs, …) et des déchets dangereux, sur les possibilités (ou obligations) de reprise des appareils ménagers par les revendeurs, les déchetteries disponibles, …
- Organisation de nettoyages de printemps en collaboration avec les associations de quartiers afin de responsabiliser les habitants et développement de projets de quartier.

L'ENTRETIEN

- Une plus grande synergie (clarification de la politique de ramassage des dépôts clandestins entre l'Agence Bruxelles Propreté et les communes, précisions quant au ramassage des immondices de taille normale) et coordination entre les différents acteurs et la mise en place d'une solidarité entre les communes et la région.
- Une augmentation des enveloppes budgétaires en matière de propreté: la multiplication des "micros services" (recyclage des piles, sacs bleus et jaunes, bulles à verre, graffitis, feuilles (en hiver), déjections canines, …) n'a pas été suivie par l'engagement de personnel complémentaire nécessaire à l'accomplissement des tâches de base. Il est primordial de remédier à cette situation afin de garantir la qualité du service, le bien-être et la sécurité des travailleurs.

Nuit Blanche : de la vie dans la ville…

Afin de répondre à l'insécurité et d'en finir avec une organisation de la ville orientée vers la seule finalité économique et productive, est née en Espagne une initiative originale: "Hasta el Amanecer" [1]. Porté par un groupe de jeunes, le projet entendait casser l'image négative de la jeunesse par la réappropriation, la nuit, des lieux publics, en organisant des activités culturelles et sportives dans des lieux habituellement peu fréquentés le soir ou la nuit (gares, stations de métros, places publiques, …).

« **Symboliquement, l'idée consiste à prendre le contre-pied du couvre-feu comme remède à l'insécurité pour, au contraire, allumer, éclairer et ainsi sécuriser la nuit et la ville par son occupation culturelle.** » [2]

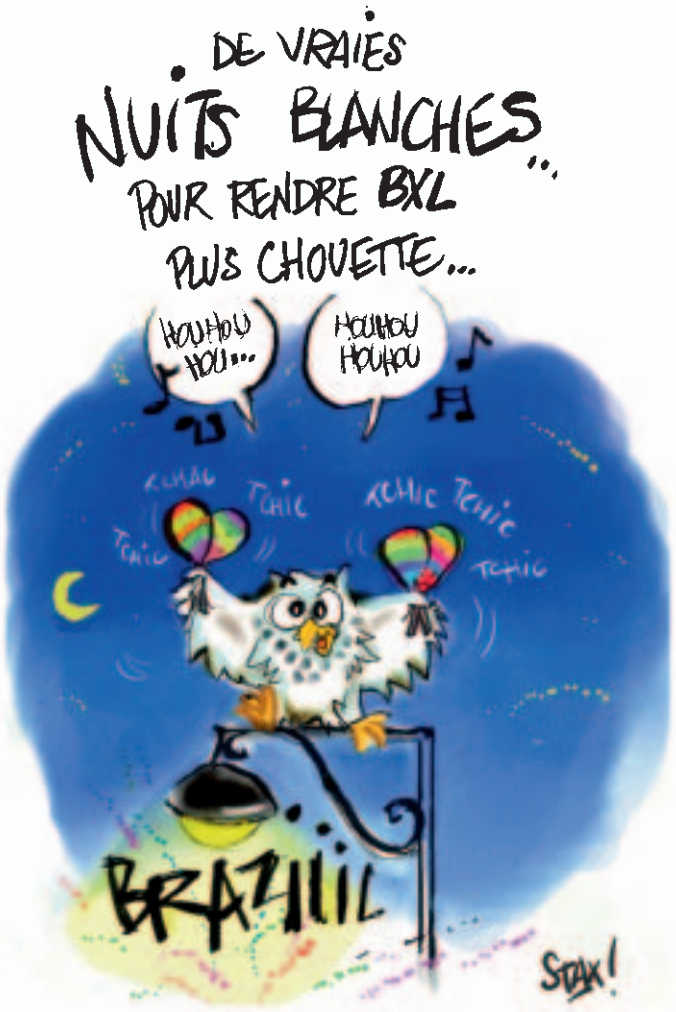

L'idée s'est aujourd'hui exportée en France et en Belgique sous le terme de "Nuit Blanche". Bruxelles a ainsi vécu, le 11 octobre 2003, sa deuxième édition.

Face à la décision du gouvernement précédent d'investir plus de 1,5 million d'euros pour développer des "réseaux de sécurisation", prévoyant notamment l'achat de caméras de surveillance (157 seront installées sur le territoire régional), il nous paraît pertinent de proposer d'autres réponses à l'insécurité que la surveillance électronique: la FGTB de Bruxelles s'inquiète des dérives possibles d'un tel système de contrôle sur les droits et les libertés individuelles. C'est dans cette optique que nous marquons notre intérêt pour le projet "Nuit Blanche" à Bruxelles. Nous souhaitons cependant un retour aux valeurs initiales du projet. En effet, lors de la dernière édition, l'action principale s'est déroulée essentiellement dans un seul lieu clos (Tour et Taxis) dont l'accès était soumis au paiement d'un droit d'entrée (5 euros).

La FGTB de Bruxelles invite les pouvoirs politiques à réfléchir à la finalité du projet "Nuit Blanche" et à ouvrir un maximum d'espaces publics pour la prochaine édition. Sans cela, le projet perdrait tout son sens. D'autre part, l'évènement ne doit pas se transformer en organisation à but commercial: il doit rester ouvert à tout citoyen, quels que soient ses moyens financiers. La gratuité d'une telle opération est, pour cette raison, essentielle. Enfin, la participation du secteur associatif bruxellois (maisons de quartier, centres de jeunes, …) à l'élaboration du programme nous semble devoir être approfondie.

1 "Jusqu'au lever du jour".

2 "Nuit Blanche à Bruxelles" programme réalisé par les Éditions Vista pour la Nuit Blanche du 5 octobre 2002.

Non à l'état de siège !

Le statut de capitale européenne et de ville internationale implique, pour Bruxelles, l'organisation de nombreux sommets européens et autres réunions internationales.
Ainsi, depuis le Traité de Nice de 2001, Bruxelles accueille, tous les six mois, une réunion du Conseil Européen. À terme, ce sont toutes les réunions qui se tiendront à Bruxelles. Cela pose d'innombrables problèmes dans la vie quotidienne des Bruxellois: lors de chaque sommet, nous assistons au bouclage total de certains quartiers. N'y accèdent que ceux qui peuvent présenter leur laissez-passer. La mobilité est fortement entravée (fermeture de stations de métro, embouteillages monstres, …): c'est donc l'ensemble des Bruxellois et des navetteurs qui fréquentent chaque jour notre capitale, qui se voient ainsi pénalisés en ne pouvant se déplacer librement.
Bruxelles n'a pas pour vocation de devenir, à chaque sommet européen, une ville en état de siège. De manière plus générale, l'Europe ne peut se développer à Bruxelles sans tenir compte de la population qui y vit ou y travaille. La FGTB invite les pouvoirs politiques bruxellois à mener une réflexion approfondie sur cette question. Elle signale enfin, pour autant que de besoin, qu'elle s'opposera vigoureusement à toute transformation de la Région en simple district européen.

Bruxelles, région engagée

Nous suggérons au Parlement bruxellois l'adoption de deux propositions de résolution. Nous aurions pu lui en soumettre des centaines, mais notre propos n'est pas de "légiférer à la place du vizir" : il s'agit plutôt, par ces deux propositions, d'amener le Parlement à se prononcer sur des questions dont l'urgence sociale n'a d'égal que leur valeur polémique : les dangers de *l'accord général sur le commerce* des services et de la proposition de directive Bolkestein, et le droit de vote et d'éligibilité de tous les étrangers à tous les niveaux de pouvoir. L'adoption de ces résolutions sera aussi l'occasion, pour les parlementaires de la Région de Bruxelles-Capitale, de montrer à tous —et de quelle manière ! — que le pouvoir législatif bruxellois a la force et l'audace que l'on attend de lui...

Résolution 1

BRUXELLES : RÉGION NON AGCS ET NON BOLKESTEIN !

La fièvre néo-libérale pousse l'ensemble des économies mondiales vers la libéralisation et la privatisation. Sous la bannière de l'OMC, du FMI et de la Banque Mondiale, véritables fers de lance de ce mouvement planétaire, se met donc en place un nouvel ordre commercial mondial, correspondant aux intérêts exclusifs des firmes transnationales et excluant toute alternative au libre-échangisme débridé.

L'AGCS *(accord général sur le commerce des services)* constitue un pas dans cette direction. Négocié discrètement au sein de l'OMC (l'absence de contrôle démocratique sur les décisions semble la règle au sein de cette organisation), cet accord pousse à la libéralisation des services –éducation, santé, culture, environnement, …

Il est faux de dire que les services publics échappent à l'accord. En effet, ne sont pas concernés par l'AGCS les seuls «services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental» à condition qu'ils ne soient fournis «ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services»: cette exemption ne vaut donc que pour les services régaliens de l'État (police, armée, justice).

À noter: l'AGCS ne constitue pas l'unique menace: la Commission européenne planche actuellement sur l'élaboration d'une directive qui «libéralisera le commerce des services». C'est le projet de directive "Bolkestein", qui, s'il est adopté, sonnera le glas de notre modèle social. Il veut pour l'Europe des 25 ce que l'AGCS prétend imposer à la planète: la loi du marché partout et pour tout.

POUR CES RAISONS, LA FGTB DE BRUXELLES DEMANDE AU PARLEMENT DE LA RÉGION D'ADOPTER LA RÉSOLUTION SUIVANTE :

- Considérant que la Région de Bruxelles-Capitale se doit de se montrer solidaire des autres villes et communes qui, telles Paris, Vienne, Oxford, Vancouver, Auxerre… se sont déclarées "zones non AGCS",
- Considérant que les services publics tels l'enseignement, la culture, les soins de santé… sont nécessaires au bien-être de tous:
  - Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale déclare la Région bruxelloise *zone non AGCS et non Bolkestein*, en ce sens qu'elle est et restera opposée à toute disposition internationale ou européenne la contraignant à libéraliser des services publics régionaux qu'elle considère comme devant rester dans le domaine public.
  - Le Parlement demande au gouvernement fédéral ainsi qu'aux autres gouvernements régionaux et communautaires de s'opposer à toute disposition de ce type.
  - Le Parlement demande au gouvernement fédéral de proposer un moratoire sur les négociations actuelles ainsi que l'inscription dans l'AGCS d'un principe de réversibilité (il est actuellement très difficile de revenir en arrière en cas de libéralisation: les astreintes seront, en effet, financièrement très dissuasives pour l'État qui voudrait rendre à un secteur son caractère *public*). Le Parlement exige la diffusion publique des matières dont la libéralisation est en discussion à l'OMC afin d'ouvrir un large débat qui permettra aux élus fédéraux, régionaux et européens de jouer leur rôle de mandataire.
  - Le Parlement appelle le gouvernement fédéral belge à tout mettre en œuvre au niveau européen pour empêcher l'adoption de la directive Bolkestein ou de toute autre directive portant la libéralisation du commerce des services.

Résolution 2

DES DROITS POLITIQUES ÉGAUX

La Belgique vient d'accorder le droit de vote aux étrangers non européens pour les élections communales. La FGTB de Bruxelles a salué ce premier pas vers l'égalité des droits ; elle pense néanmoins que les discriminations dans la jouissance des droits politiques sont encore nombreuses.

ELLE PROPOSE DONC AU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE L'ADOPTION DE LA RÉSOLUTION SUIVANTE :

- Considérant que l'exclusion politique sur base de nationalité est injustifiable,
- Considérant que le droit de vote et d'éligibilité, attribut nécessaire de la citoyenneté, est une condition indispensable à la cohésion sociale,
- Considérant que, bien que les droits politiques ressortissent des compétences fédérales, Bruxelles est, par la composition de sa population, spécialement concernée par la question du droit de vote des étrangers,

➤ Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale se prononce en faveur de l'octroi du droit de vote et d'éligibilité, pour tous les niveaux de pouvoir, à tous les étrangers résidant en Belgique depuis cinq ans.

DROIT DE VOTE OU DROIT DE GHETTO?

CENTRALE
CULTURELLE
BRUXELLOISE